

Bulletin Officiel n° 04 du 30.10.2016
Secretariat
secretariat@lfw-blida.dz

Ordre du jour

- 1 - LECTURE DU COURRIER ARRIVEE.
- 2 - LECTURE DU COURRIER DEPART.
- 3 - DIVERS.

Courrier Arrivée

- ✓ Courrier de la F.A.F :
 - Néant.
 - ✓ Courrier de la L.F.P :
 - Néant.
 - ✓ Courrier de la L.F.F :
 - Néant.
 - ✓ Courrier de la L.N.F.A :
 - Néant.
 - ✓ Courrier L.I.R.F :
 - Néant.
 - ✓ Courrier de la L.R.F-BLIDA :
 - A/S de la désignation de la rencontre « **I.R.B Ouled Yaïche – J.S.B.Birine** » en «Seniors», prévues le 21/10/2016 au stade de **Mouzaïa**. **Noté.**
 - A/S de la désignation de la rencontre « **C.B.Béni Mered – W.B.Meftah** » en «seniors», prévue le 25/10/2016 au stade de **Oued Alleug**. **Noté.**
 - ✓ Courrier des L.F.W :
 - Néant.
 - ✓ Courrier Direction Technique Zonale :
 - A/S du report des stages de la 2^{ème} session **FAF1, FAF2, et FAF3**. **Noté.**
 - ✓ Courrier de la WIL AYA – D.J.S :
 - Invitation aux travaux de l'atelier région centre, relatif à l'information et sensibilisation contre le dopage dans le sport. **Noté.**
 - ✓ Courrier Clubs :
 - Du C.S.A « **I.R.B.Soumaa** », Rapport sur la rencontre « **Seniors** », « **I.R.E.Bouinen – I.R.B.Soumaa** ». **Noté.**
 - ✓ Courrier Divers :
 - Demande d'intégration à la ligue de Mr **Samet Mohamed Amine**. **Noté.**
 - Du groupement de la gendarmerie nationale, demandant la désignation d'un trio d'arbitre pour la rencontre de Coupe de gendarmerie. **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - Du C.S.A « **A.C.Mitidja** », invitation au Tournoi de célébration du 1er novembre 1954.
- Remerciements.**

Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **D.J.S de la W.Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du 28 et 29.10.2016.
- Lettre transmise à Mr le **Directeur de l'OPOW Mustapha Tchaker**, relative à l'utilisation de la piste du stade pour le test physique des arbitres prévu le **26.10.2016**.

Bulletin Officiel n° 04 du 30.10.2016

- Lettre transmise à Mr Le **directeur de la protection civile de la W.Blida**, relative au test physique des arbitres prévu le **26.10.2016** à l'**OPOW Mustapha Tchaker**.
- Lettre transmise à Mr. **D.J.S de la W.Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **01et 05.11.2016**.
- Autorisation d'absence Spéciale payée pour fait test physique des arbitres de Wilaya.

LE PRESIDENT DE LIGUE

Mr. **FERGANI ABDELHAFID**

P/ LE SECRETAIRE DE LA SEANCE

Mr. **SALHI DJAMEL**

Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.dz et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

AUDIENCES

Il est porté à la connaissance des clubs que toute demande d'audience au Bureau de Ligue devra être expressément motivée et déposée huit (08) jours avant la date de la réunion. Par ailleurs, seul le Président du CSA ou un membre élu de l'exécutif dûment mandaté pour représenter le club sera reçu en audience par le Bureau de Ligue.

E-MAIL des CLUBS

Les clubs sont tenus d'utiliser les e-mails mis à leur disposition lors de l'enregistrement des licences, pour toute correspondance adressée à la ligue.

ENVOI DES CORRESPONDANCES A LA LIGUE

Il est porté à la connaissance des clubs que le courrier destiné à la Ligue doit répondre aux normes administratives consacrées soit :

- Format : 21 x 27 ou 21 x 31,
- Dénomination du club (Entête),
- Adresse,
- Numéros téléphone, fax, et E-mail.
- Cachet humide du club,
- Qualité et nom du signataire.

Toute correspondance qui ne sera pas libellée sur papier à en tête du club et signée par le Président de CSA, ou le secrétaire général de CSA ne sera pas prise en considération.

NOTE DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Les clubs sont informés que leur engagement est subordonné à l'apurement total de leurs créances. Le règlement peut se faire par :

- *Chèque certifié libellé au nom de la Ligue de Football de la Wilaya de Blida.*
- *Versement au nom du club au compte BADR
N° 003004262006717200085 – Agence 426 – Place 1^{er} Novembre
(Place Ettout).*

PREPARATION DES TERRAINS

Il est porté à la connaissance des clubs qu'une fois les désignations parues sur le Bulletin Officiel de la Ligue, ou sur rectificatifs, les clubs recevant (domiciliés ou non) doivent obligatoirement se rapprocher 48 heures avant la date de la rencontre auprès des responsables des infrastructures sportives sur lesquelles ils sont désignés pour s'assurer des préparatifs de la rencontre (Service d'ordre, protection civile, traçage, pose des filets, etc.....). Les frais inhérents seront supportés par le club recevant.

Dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu pour un quelconque motif, le club recevant aura match perdu par pénalité.

ETABLISSEMENT DES LICENCES DIRIGEANTS ET ENTRAINEURS POUR L'ACCES A LA MAIN COURANTE

Il est rappelé à l'ensemble des clubs que l'accès à la main courante lors des rencontres officielles n'est autorisé qu'aux dirigeants et entraîneurs munis d'une licence dûment établie au titre de la saison 2016/2017.

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Les travaux du Bureau de Ligue des différentes commissions ou autres structures feront l'objet de publication.

- *Jeudi Soir au site Internet de la Ligue.*
- *Dimanche au Bulletin Officiel de la ligue.*

Aucune rencontre ne se déroulera le Vendredi de 12h45 à 14h00 afin de permettre aux joueurs et dirigeants d'accomplir leur devoir religieux (SALAT EL-DJOUMOUAA)

Bulletin Officiel n°04 du 30.10.2016
Commission de Discipline

- Etaient présents :

- BELLIL Abderezzak.
- REZKI Messaoud.
- KAHOUAL Ahmed.

- Courrier :

- Néant.

- Audience :

- Néant.

- Traitement des Affaires :

Procès-verbal N°01 : Séance du Lundi 24.10.2016

1^{ère} Journée - « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°01 : Rencontre USMAA - IRBC du 21.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
REGHMIT Soufiane	1610278	USMAA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUREZGUE Rabah	1610248	USMAA	Jeu Dangereux	Avertissement
OTMANI Belkacem	1610253	USMAA	Jeu Dangereux	Avertissement
BRAHIMI Smaïl	1610003	IRBC	Expulsion : Cumul de Cartons (Jeu Dangereux + Comportement Anti Sportif)	Un (01) match ferme.
BRAHIMI Mohamed	1610009	IRBC	Comportement Anti Sportif	Avertissement.
AZAZ Walid	1610006	IRBC	Contestation Décision	01 Match ferme + 1.000DA. (ART 102)

Affaire N°02 : Rencontre ASEC - CSC du 21.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BENGRIBI Zoubir	1610086	ASEC	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Adversaire)	02 Matches fermes + 1.500DA. (ART 112)
BRAHMI Mohamed	1610074	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BELKOUS Hassen	1610037	CSC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
SOUMATI Omar	1610038	CSC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
//	//	ASEC	Mauvaise organisation	Mise en garde et amende de 1.000 DA.
//	//	CSC	Mauvaise organisation	Mise en garde et amende de 1.000 DA.

Affaire N°03 : Rencontre WMB - CRAM du 21.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BERKANI Abdelghani	1610185	WMB	Jeu Dangereux	Avertissement

Bulletin Officiel n°04 du 30.10.2016

BROURI Abdelhak	1610202	WMB	Jeu Dangereux	Avertissement
KAHIA Mohamed Rafik	1610182	WMB	Comportement Anti Sportif	Avertissement
FLISSI Hocine	1610148	CRAM	Jeu Dangereux	Avertissement
EL KINAÏ MOHAMED	1610147	CRAM	Jeu Dangereux	Avertissement
CHEBBOUTI ABDENOUR	1610144	CRAM	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°04 : Rencontre IRBOC - RCBK du 22.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BESSAD Abdenour	1610114	IRBOC	Jeu Dangereux	Avertissement
KELLAL Ahmed	1610115	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUMEDFA Houssam	1610119	IRBOC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
OUNEDJELI Riyad	1610120	IRBOC	Contestation Décision	01 Match ferme + 1.000DA. (ART 102)
SAOUDI Walid	1610301	RCBK	Expulsion : Cumul de Cartons (Jeu Dangereux + Comportement Anti Sportif)	Un (01) match ferme.
HADJ BACHIR Djihad	1610309	RCBK	Jeu Dangereux	Avertissement
BOUREGA Soufiane	1610306	RCBK	Jeu Dangereux	Avertissement
BEKKOUCHE Redouane	1610302	RCBK	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°05 : Rencontre CRBOD - ASWH du 21.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ALLILI Abdelhak	1610205	CRBOD	Expulsion : Cumul de Cartons (Jeu Dangereux + Jeu Dangereux)	Un (01) match ferme.
EL HAFFAF Fateh	1610206	CRBOD	Comportement Anti Sportif	Avertissement
MOHAMED Abdenour	1610214	CRBOD	Comportement Anti Sportif	Avertissement
AISSANI Aïssa	1610293	ASWH	Jeu Dangereux	Avertissement
NIAR Hocine	1610289	ASWH	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N°06 : Rencontre GAC - USOM du 22.10.2016

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
SAHLI Mohamed	1610061	GAC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
MESSAOUI Hamza	1610055	GAC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
KHANAFIF Khelifa	1610158	GAC	Comportement Anti Sportif	Avertissement

RAHMOUNE <i>Mohamed Amine</i>	1610060	GAC	<i>Comportement Anti Sportif</i>	Avertissement
---	----------------	------------	----------------------------------	----------------------

EXTRAITS DU REGLEMENT DE CHAMPIONNAT DE FOOTBALL AMATEUR 2016

Article 16 : Respect du calendrier

Le club est tenu de respecter le calendrier des compétitions établi par la ligue.

Article 17 : Numérotation des maillots

Le club est tenu, avant chaque saison, de communiquer à la ligue les numéros des dossards attribués à tous les joueurs participant aux rencontres officielles des seniors. Les numéros attribués demeurent inchangés durant toute la saison et doivent figurer sur le dos du maillot et à l'avant du short du côté droit.

Article 23 : Contrat d'assurance

1. Assurance du club :

Le club sportif amateur est tenu de souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civil vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonction au sien du club durant toute la saison sportive. Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne sauraient être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

2. Assurance des stades :

Les stades dans lesquels se déroulent les compétitions doivent être obligatoirement assurés pour les risques que peuvent encourir les utilisateurs, les spectateurs ou les dirigeants. Une attestation d'assurance doit être jointe au dossier d'homologation du stade.

3. Vérification d'assurance :

Le club est tenu de vérifier régulièrement la validité de l'assurance de tous ses membres (joueurs, dirigeants et tout autre licencié du club) ainsi que celle du stade de domiciliation.

En tout état de cause, l'établissement des contrats d'assurances précités et leur validité relèvent de la responsabilité exclusive du président du club.

Article 20 : Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Direction Technique de Wilaya

dtw-lfwb@lfw-blida.dz

STAGE DE FORMATION DES ENTRAINEURS DE FOOTBALL

La Direction technique Zonale de Blida, organisera durant
le 1^{er} Semestre de l'année 2017, des stages de formation de niveau

FAF 1 – FAF 2 – FAF 3, Gardien de But (1^{er} Niveau), CAF C et B.

Les candidats intéressés par ces stages de formation, sont priés de déposer
au niveau du secrétariat de la D.T.Z, ou au niveau des secrétariats de leurs
ligues respectifs.

DOSSIER A FOURNIR :

FAF-1 / FAF-2 / FAF-3	GARDIEN DE BUT (1 ^{ER} NIVEAU)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande manuscrite. ✓ Extrait de naissance N°12. ✓ (03) Photos. ✓ Certificat de scolarité « 1^{ère} A.S » et plus. ✓ Certificats médicaux Médecine générale et phtysio. ✓ Licence Sportive ou attestation du club. ✓ Résidence. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande manuscrite. ✓ Extrait de naissance N°12. ✓ (03) Photos. ✓ Certificat de scolarité récent (7^{ème} Année Moyenne et plus. ✓ Certificats médicaux Médecine générale et phtysio. ✓ Licence Sportive ou attestation du club.
CAF-C EQUIVALENCE	CAF-B EQUIVALENCE
<ul style="list-style-type: none"> 1- Fiche d'inscription. 2- Extrait de naissance N°12. 3- Photocopie de la CNI ou PC. 4- Licence Sportive ou attestation du club. 5- Certificat de scolarité récente « Niveau Secondaire et plus ». 6- (03) Photos. <p align="center"><u>DIPLOME REQUIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme « FAF-3 » ✓ « 2^{ème} Degré » MJS. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Fiche d'inscription. 2 - Extrait de naissance N°12. 3 - Photocopie de la CNI ou PC. 4 - Licence Sportive ou attestation du club. 5 - (03) Photos. <p align="center"><u>DIPLOME REQUIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme « Conseiller en Sport », « TSS – Educateur Principal Spécialité Football » ✓ « 3^{ème} Degré » MJS.

Le D.T.W

Mr. ZIDANE FATHALLAH

Bulletin Officiel n° 04 du 30.10.2016
Direction d'Organisation des Compétitions
doc-lfwb@lfw-blida.dz

Séances du 23.10.2016

- Etaient présents :

- ✓ RADJI Mohamed Directeur.
- ✓ BENAOUA Achour Membre
- ✓ CHARFI Rabah Membre

- Ordre du jour :

- **COURRIER ARRIVEE.**
- **HOMOLOGATION.**
- **DESIGNATION.**
- **DIVERS.**

1. - COURRIER ARRIVEE :

- A/S de la désignation de la rencontre « **I.R.B Ouled Yaïche – J.S.B.Birine** » en «Seniors», prévues le 21/10/2016 au stade de **Mouzaïa. Noté.**
- A/S de la désignation de la rencontre « **C.B.Béni Mered – W.B.Meftah** » en «seniors», prévue le 25/10/2016 au stade de **Oued Alleug. Noté.**

2. - HOMOLOGATION:

✓ **1ère Journée Championnat**
« Honneur » - Seniors

A.S.E.C	02 - 02	C.S.C
C.R.B.O.D	00 - 01	A.S.W.H
W.M.B	00 - 00	C.R.A.M
U.S.M.A.A	01 - 00	I.R.B.C
I.R.B.O.C	01 - 00	R.C.B.K
G.A.C	00 - 00	U.S.O.M
M.C.G.I	N.J	M.C.B.A
I.R.E.B	N.J	I.R.B.S

3. - DESIGNATION :

* Désignation de la 2^{ème} Journée de championnat « Honneur » - seniors.

4. - TRAITEMENT DES AFFAIRES :

AFFAIRE N°01 /S : - Rencontre « **M.C.Glacière – M.C.Bou Arfa** » - « Seniors » du 22/10/2016, 1^{ère} Journée « Honneur ».

Bulletin Officiel n° 04 du 30.10.2016

Attendu que : le club « **M.C.Bou Arfa** » n'a pas respecté les délais des dispositions réglementaires telles que fixées par la Fédération Algérienne de Football ;

Pour tout ce qui précède, la commission Décide :

- ✓ Match perdu à l'équipe « **M.C.Bou Arfa** », pour attribuer le gain du match au « **M.C.Glacière** », sur le score de « 03 à 00 », et qui marque 03 points ;
- ✓ **Cette absence constitue le 1^{er} Forfait de l'équipe « Seniors » « M.C.Bou Arfa »**

AFFAIRE N° 02 /S : - Rencontre « I.R.E.Bouinen – I.R.B.Soumaa » « Seniors » à Bouinen du 22.10.2016 - 1^{ère} Journée « Honneur ».

- **Après lecture de la feuille du match ;**
- **Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;**

- **Attendu : que les équipes ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présent à l'heure et lieu des rencontres ;**
- **Attendu : que le non déroulement des parties n'incombe pas les deux équipes ;**
- **Attendu : qu'après avoir procédé aux formalités administratives, l'arbitre a constaté l'impraticabilité du terrain ;**
- **Attendu l'article 152 R/G FAF (édition 2015) stipule : Cas de force majeure**
Les cas de force majeure sont les cas imprévisibles et irrésistibles, tels que notamment : accident entraînant de graves dommages, catastrophes naturelles ou intempéries. Toutes ces causes devront être dûment justifiées devant l'organe juridictionnel concerné;

- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 74 du Règlement des Championnats de Football Amateur – Edition : 2016)

- ✓ **Match remis.**

LE PRESIDENT

Mr. RADJI Mohamed

LE SECRETAIRE

Mr. BENAOUA Achour

5. - DIVERS :

PREPARATION DES TERRAINS

RAPPEL

Il est porté à la connaissance des clubs qu'une fois les désignations parues sur le Bulletin Officiel de la Ligue, ou sur rectificatifs, les clubs recevant (domiciliés ou non) doivent obligatoirement se rapprocher 48 heures avant la date de la rencontre auprès des responsables des infrastructures sportives sur lesquelles ils sont désignés pour s'assurer des préparatifs de la rencontre (Service d'ordre, protection civile, traçage, pose des filets, etc.....). Les frais inhérents seront supportés par le club recevant.

Dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu pour un quelconque motif, le club recevant aura match perdu par pénalité.

Désignation

3^{ème} Journée Championnat « HONNEUR »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
GUERROUAOU	Guerrouaou A.C – C.R.B.Oued Djer	VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
OULED CHEBEL	I.R.B.Ouled Chebel – A.S.W.Hallouya	VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
-----	I.R.E.Bouinen – R.C.Bir Khadem	VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
BEN CHAABANE	U.S.M.Aïn Aïcha – M.C.Bou Arfa	VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
BOUFARIK	W.M.Boufarik – C.S.Chebli	VENDREDI 04 NOVEMBRE 2016	Seniors	15H00
BRAKNI (BLIDA)	M.C.Glacière – U.S.O.Mouzaïa	SAMEDI 05 NOVEMBRE 2016	Seniors	14H30
-----	C.R.Amroussa – I.R.B.Chiffa	SAMEDI 05 NOVEMBRE 2016	Seniors	14H30
CHIFFA COMMUNAL	A.S.E.Chiffa – I.R.B.Soumaa	SAMEDI 05 NOVEMBRE 2016	Seniors	14H30

IMPORTANT : LES CLUBS DONT LES TERRAINS NE SONT PAS MENTIONNES DOIVENT COMMUNIQUER LA DOMICILIATION DE LEUR RENCONTRE : AVANT LE MARDI 1^{er} NOVEMBRE 2016.

Médecin et Ambulance

Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football.
Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 des Règlements du championnat de football amateur des divisions honneur et pré- honneur.